

APPEL À
MANIFESTATION
D'INTÉRÊT 2024



SANTÉ MENTALE

À DESTINATION DES
ACTEURS DE LA MÉTROPOLE
STÉPHANOISE

Vous souhaitez développer un projet
liant santé mentale et interventions
non médicamenteuses ?

Rendez-vous sur :
www.fondation-neurodis.org

NOVÉKA!
Saint-Etienne Innovation Santé

SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole



fondation
neurodis

ensemble, aidons la recherche
sur les maladies du cerveau

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2024

SANTÉ MENTALE

Saint-Étienne Métropole, Novéka! et la Fondation Neurodis s'associent dans le cadre de cet appel à manifestations d'intérêt (AMI) afin de soutenir à hauteur de 30 000 € un projet de recherche d'une durée d'un an (durée indicative) portant sur la santé mentale.

Cet AMI, vise à croiser les besoins et prérogatives de Saint-Étienne Métropole et les **enjeux scientifiques liés à la santé mentale**. Il entend mobiliser une ou plusieurs **équipes de recherche**, et impliquant idéalement d'autres acteurs du territoire (associations, entreprises...) autour d'une thématique qui représente un important enjeu de santé publique. L'Organisation Mondiale de la Santé a fait de la santé mentale un enjeu majeur pour l'humanité pour les années présentes et à venir. L'organisation onusienne rappelle ainsi que « La dépression est l'une des principales causes d'incapacité. Le suicide est la deuxième cause de décès chez les 15-29 ans. Les personnes atteintes de troubles mentaux graves meurent prématurément – jusqu'à vingt ans plus tôt – en raison de pathologies physiques évitables. »

La pandémie de COVID 19, si elle a, en un sens opportunément, mis en lumière cette **problématique jusque là trop souvent négligée**, a eu des effets dévastateurs sur la santé mentale des français. Ainsi, le Pr. Marion Leboyer, responsable du pôle psychiatrie et addictologie de l'hôpital Henri Mondor dresse un constat très sombre de l'impact de la COVID 19 en matière de santé mentale, soulignant notamment que « Les populations les plus touchées par l'**augmentation des pathologies mentales** liées à la crise sanitaire sont les 18-34 ans, les femmes, les personnes en situation de précarité et les personnes ayant eu le Covid-19 ».

En juin 2021, l'OMS a édité un « Guide des services communautaires de santé mentale : promouvoir des approches centrées sur la personne et fondées sur les droits ». La Dre Michelle Funk qui en a conduit l'élaboration défend le fait que « Ces nouvelles orientations exhaustives constituent un argument de poids en faveur d'une **transition** beaucoup plus rapide des services de santé mentale qui recourent à la coercition et se concentrent presque exclusivement sur l'utilisation de médicaments pour gérer les symptômes des troubles mentaux, vers une **approche plus holistique** qui tient compte des circonstances et des souhaits spécifiques de l'individu et offre une **diversité d'approches** pour le traitement et le soutien ».



fondation
neurodis

ensemble, aidons la recherche
sur les maladies du cerveau

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2024

SANTÉ MENTALE

Dans ce contexte, **les thérapies non médicamenteuses**, si elles n'ont pas, en tous cas systématiquement, vocation à se substituer aux traitements « classiques » ont **un rôle complémentaire** à jouer dans la prise en charge des troubles mentaux. A ce titre, la Haute Autorité de Santé relève que « les représentations collectives sont à l'heure actuelle principalement centrées sur l'action médicamenteuse dans une perspective curative. Il importe de promouvoir une **conception plus globale** de la notion de « traitement » dans laquelle les prises en charge médicamenteuses et non médicamenteuses apparaissent comme complémentaires dans un objectif à la fois **curatif et préventif.** »



THÉRAPIE NON-MÉDICAMENTEUSE, LA DÉFINITION ?

Si les définitions des thérapies non médicamenteuses ou interventions non médicamenteuses sont nombreuses voire foisonnantes, celle de la plateforme CEPS de l'Université Paul Valéry de Montpellier de 2017 semble répondre aux impératifs usuels de rigueur et de méthodologie scientifiques : « Une **intervention non invasive et non pharmacologique** sur la santé humaine fondée sur la science qui vise à prévenir, soigner ou guérir un problème de santé. Elle se matérialise sous la forme d'un **produit, d'une méthode, d'un programme ou d'un service** dont le contenu doit être connu de l'utilisateur. Elle est reliée à des mécanismes biologiques et/ou des processus psychologiques identifiés. Elle fait l'objet d'études d'efficacité. Elle a un **impact observable** sur des indicateurs de santé, de qualité de vie, comportementaux et socioéconomiques. Sa mise en œuvre nécessite des **compétences relationnelles, communicationnelles et éthiques.** »



fondation
neurodis

ensemble, aidons la recherche
sur les maladies du cerveau

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2024

SANTÉ MENTALE

OBJECTIFS

En vertu de ses compétences en matière d'enseignement supérieur, de recherche, d'innovation mais également de développement économique, Saint-Etienne Métropole déploie 4 axes stratégiques en matière de soutien à la filière « santé » de son territoire : « faire émerger », « innover », « développer », « animer et faire savoir ». Dès lors, il est attendu des projets candidats qu'ils inscrivent leur problématique dans le champ de la santé mentale et des enjeux associés, en particulier sur le plan social, économique et scientifique.

Le projet retenu doit porter sur une **recherche-action** liant interventions non médicamenteuses (dont méditation pleine conscience, art-thérapies, hortithérapie, thérapie par réalité virtuelle, activité physique, ...) et santé mentale, avec une **transférabilité potentielle en matière d'applications concrètes dans le quotidien** pour les usagers, patients, praticiens, citoyens. Le projet financé doit contribuer à esquisser des solutions qui illustreraient les bénéfices d'une ou plusieurs interventions non médicamenteuses sur la santé mentale. L'objectif est également de **stimuler les collaborations sur le territoire** sur un sujet prioritaire.

DIMENSION PARTENARIALE

Les projets démontrant leur **volonté d'inscription dans l'écosystème d'innovation et de recherche stéphanois** seront analysés avec intérêt. L'année de financement (durée indicative) pourra ainsi permettre au porteur de projet d'**initier de nouvelles collaborations** et/ou de **renforcer** des collaborations existantes avec des équipes de recherche inscrites dans des disciplines différentes de la sienne, ou avec des acteurs issus d'autres secteurs que la recherche. En particulier, Saint-Etienne Métropole, Novéka! et la Fondation Neurodis examineront avec un intérêt renforcé les projets qui proposeront un rapprochement avec des acteurs du tissu industriel, socio-économique, associatif, sanitaire et académique.

L'un des objectifs du projet pourra ainsi être de construire les bases d'une collaboration publique/privée qui devra permettre l'identification et l'**obtention de financements complémentaires** consécutifs à l'année de financement proposée par l'AMI.



fondation
neurodis

ensemble, aidons la recherche
sur les maladies du cerveau

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2024

SANTÉ MENTALE

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE SÉLECTION

Les projets seront évalués sur leur adéquation avec ce cahier des charges. Outre les différents points susmentionnés (enjeux relatifs aux connaissances et comportements des usagers, patients et praticiens ; inscription de la problématique de recherche dans le champ de santé mentale et des interventions non médicamenteuses ; inscription du projet dans l'écosystème stéphanois), seront examinés notamment :

- les perspectives d'impacts sur la ou les populations concernées, population générale et/ou population ciblée,
- la faisabilité en un an (la durée indicative du projet pourra éventuellement faire l'objet d'un échange argumenté avec les organisateurs de l'AMI)
- le caractère innovant du projet
- la cohérence du plan budgétaire et de la méthodologie
- la capacité à initier ou nouer des partenariats pertinents



PORTEUR ÉLIGIBLE

Est éligible pour porter un projet, toute structure de droit public ou à organisme à but non lucratif (association, fondation, école etc...) de la métropole stéphanoise. La structure juridique proposante doit être clairement identifiée dans le texte du projet.

DÉPENSES ET MODE DE VERSEMENT

Seules les dépenses effectuées entre juillet 2024 et juillet 2025 seront éligibles (des dépenses hors délai pourront être envisagées sous réserve d'accord préalable de Saint-Étienne Métropole, Novéka! et la Fondation Neurodis). La subvention sera versée directement à la structure porteuse du projet via une convention de reversement.



fondation
neurodis

ensemble, aidons la recherche
sur les maladies du cerveau

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2024

SANTÉ MENTALE

CONDITIONS SPÉCIFIQUES

En fonction du nombre et de la nature des projets de candidatures reçus, Saint-Etienne Métropole, Novéka! et la Fondation Neurodis solliciteront l'avis et la compétence d'experts internes à la Fondation Neurodis ou extérieurs. Dans tous les cas, les organisateurs de l'AMI seront attentifs aux éventuels conflits d'intérêts qui pourraient survenir afin de les neutraliser.

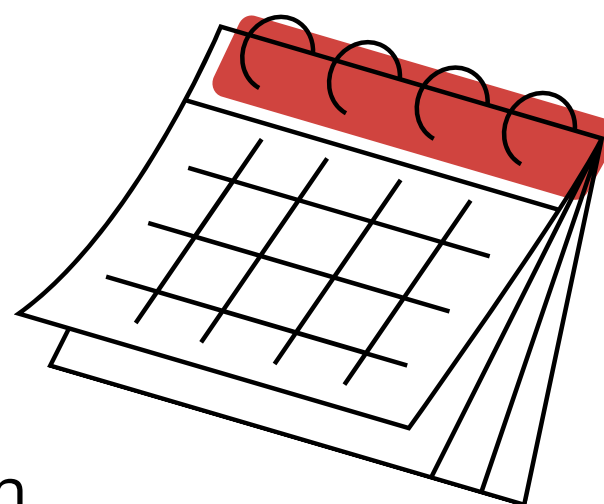
Il convient de noter que l'appel d'offres de type « appel à manifestation d'intérêt » ici proposé autorise Saint-Étienne Métropole, Novéka! et la Fondation Neurodis à échanger avec les candidats pour leur demander d'opérer des ajustements au projet proposé.

Les structures s'autorisent également à demander aux différents candidats de collaborer afin de construire un projet commun.

Enfin, Saint-Étienne Métropole, Novéka! et la Fondation Neurodis s'autorisent à ne pas financer de projets si les projets candidats ne remplissaient pas les exigences demandées.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- Ouverture de l'AMI en janvier 2024,
- Réunion d'information,
- Date limite de dépôt au 30 avril 2024 minuit
- Audition des candidats première semaine de juin,
- Résultat été 2024.



Le lauréat pourra être invité à participer à un événement de communication grand public autour de son projet.

DÉPÔT DU PROJET

Le dossier sera composé d'un unique fichier au format pdf nommé comme suit : Nom Prénom, et envoyé avant le 30/04/24 minuit à : charlene.besacier@fondation-neurodis.org.

Le dossier doit être rédigé en français et un accusé de réception doit vous parvenir dans un délai maximum de 48H jours ouvrés. Aucune réponse reçue après la date limite de dépôt ne sera prise en considération.

Des questions ?

charlene.besacier@fondation-neurodis.org



fondation
neurodis

ensemble, aidons la recherche
sur les maladies du cerveau